



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 68924

Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur le problème du financement de la formation en alternance. Aujourd'hui, le financement de l'alternance, régulé par l'AGEFAL (Association de gestion de la formation en alternance) connaît de réelles difficultés et les organismes de formation ont été amenés, faute de moyens, à réduire les durées de formation, limiter le nombre des contrats, baisser le montant de la prise en charge... A l'heure où l'emploi des jeunes est désigné par tous comme une priorité, il lui demande quelles dispositions il compte mettre en place afin que les prélèvements discrétionnaires, effectués par le Gouvernement sur la trésorerie disponible au sein de l'AGEFAL, ne privent pas le jeune public sans qualification de son unique chance d'acquérir une réelle formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68924

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6422